

L'ESSENTIEL

FÉVRIER - MARS 2026 /
NUMÉRO 42

LE MAGAZINE DE LA VILLE
DE SAINT-VALLIER

LA VILLE + SAINT
VALLIER



Une ville POUR VOUS ET AVEC VOUS
ACTIVE
SÛRE ETAGRÉABLE
ATTRACTIVE
D'AVENIR
SOLIDAIRE



28 ET 29 NOVEMBRE 2025
COLLECTE
DE LA BANQUE ALIMENTAIRE
NETTO ET INTERMARCHÉ



5 DÉCEMBRE 2025
LES LUMIÈRES DE NOËL
ESPACE MÉZEL - VERDUN



12 DÉCEMBRE 2025
NOËL DES SENIORS
SALLE DÉSIRÉ VALETTE



20 JANVIER 2026
VŒUX AUX
AGENTS MUNICIPAUX
SALLE QUAI GAGNÈRE



23 JANVIER 2026
VŒUX DES
HÔPITAUX DRÔME NORD
HÔPITAL DE SAINT-VALLIER



LE MOT DU MAIRE

Frédérique SAPET
Maire

En raison
de la période
de réserve électorale,
aucun édito n'est publié
dans cette édition
de «L'Essentiel».

PERMANENCE ÉLUS

Les élus se tiennent à votre disposition

Tous les samedis de 10h00 à 12h00 avec ou sans rendez-vous en Mairie

Contact : [maire@saintvallier.fr](mailto:mairie@saintvallier.fr) ou 04 69 11 01 33

LES FÉERIES DE NOËL

UN DIMANCHE FÉERIQUE À SAINT-VALLIER



Le dimanche 21 décembre 2025, Saint-Vallier a vibré au rythme de la magie de Noël à l'occasion d'une nouvelle édition des Féeries de Noël, un rendez-vous désormais incontournable pour les habitants et les visiteurs.

Près de 100 exposants ont animé le marché de Noël, proposant créations artisanales, produits locaux et gourmandises. De la halle jusqu'au parking du quai Gagnière, ce dernier étant transformé pour l'occasion en « Cantine du Père Noël ».

Tout au long de la journée, les

compagnies Les Platt Band, Les Blancs et Les Enjoliveurs ont offert des spectacles festifs et hauts en couleur, émerveillant le public par leurs prestations musicales et poétiques.

Le club de country a également présenté au cœur des festivités, trois chorégraphies.

Le traditionnel concours de soupe devenu pour cette édition le concours des « Douceurs de Noël » a rassemblé plusieurs participants, récompensés par des places pour la saison culturelle et des repas offerts par les restaurateurs mais également des bons d'achats chez les

commerçants de la commune. Les associations de la ville ont également contribué à la réussite de l'événement en proposant de quoi se restaurer tout au long de la journée.

Pour clore cette journée magique, une parade proposée par Isabelle Péricard et ses équipes avec près de 200 personnages lumineux a conduit les visiteurs jusqu'aux abords de la Galaure, avant qu'un spectaculaire feu d'artifice de 20 minutes n'illumine le ciel, offrant un final féerique à cette édition 2025.

VŒUX À LA POPULATION RETOUR SUR L'ANNÉE 2025



Le dimanche 11 janvier, près de 300 Saint-Vallériennes et Saint-Vallériens se sont réunis pour assister à la traditionnelle cérémonie des vœux de la commune, marquant le début de la nouvelle année.

À cette occasion, Frédérique Sapet, Maire de Saint-Vallier, entourée de l'ensemble du Conseil municipal, est revenue sur les principaux temps forts de l'année 2025.

Cette rétrospective a permis de présenter les projets réalisés, les actions menées au service des habitants.

La cérémonie s'est poursuivie par le traditionnel moment de convivialité, offrant aux participants l'opportunité d'échanger avec les élus.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

INFORMATIONS PRATIQUES POUR LES ÉLECTEURS



Les élections municipales approchent. Elles permettront aux électeurs de désigner leurs représentants au conseil municipal pour les six prochaines années. Afin de faciliter votre participation, voici un rappel des principales informations pratiques.

Dates et horaires de vote :

- 1^{er} tour : le dimanche 15 mars 2026, de 8h00 à 18h00
- 2nd tour (si nécessaire) : le dimanche 22 mars 2026, de 8h00 à 18h00

Les bureaux de vote seront ouverts sans interruption pendant toute la durée du scrutin.

Bureaux de vote

La Ville de Saint-Vallier comporte 2 bureaux de vote, tous les deux installés en Mairie.

- Bureau n°1 : Mairie – Salle d'Arts Plastiques (*au rez-de-chaussée · derrière les escaliers*)
- Bureau n°2 : Mairie – Salle des Mariages (*à l'entrée de la Mairie – 1^{re} porte à droite*)

Votre bureau de vote dépend de votre lieu d'habitation. Votre numéro de bureau de vote figure sur votre carte électorale.

Documents à présenter

Pour pouvoir voter, il est obligatoire de présenter :

- Une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte vitale avec photo, carte d'invalidité).

Attention : la carte d'identité issue de l'application France identité n'est pas admise

- La carte électorale, si vous l'avez (elle n'est pas obligatoire mais facilite l'émargement)

Voter par procuration

Si vous êtes dans l'impossibilité de vous rendre au bureau de vote le jour du scrutin, vous avez la possibilité de voter par procuration. La procuration permet à un électeur, appelé mandant, de confier l'exercice de son droit de vote à un autre électeur, appelé mandataire, inscrit sur les listes électorales de la même commune ou d'une autre commune.

La démarche peut être effectuée en ligne sur le site maprocuration.gouv.fr, puis validée en personne dans un commissariat ou une gendarmerie ou totalement en ligne si vous disposez d'une identité numérique certifiée.

Il est recommandé d'effectuer cette démarche le plus tôt possible afin qu'elle soit bien prise en compte avant le jour du vote.

Besoin d'informations complémentaires ?

Pour toute question relative aux élections municipales (inscription sur les listes électorales, procurations, bureaux de vote), les services de la mairie de Saint-Vallier restent à votre disposition.

Rappel : Sauf cas particuliers, les électeurs inscrits après le 06/02 ne pourront pas voter pour les élections municipales 2026

CARTE D'IDENTITÉ OU PASSEPORT PÉRIMÉ ON PENSE A LES RENOUVELER !

Vous souhaitez partir à l'étranger lors de vos prochaines vacances ? Prenez de l'avance en vérifiant la validité de vos pièces d'identité !

La durée de validité de la carte d'identité et du passeport est de 10 ans.

Si l'une de ses pièces d'identité est périmée, alors vous pouvez la renouveler en Mairie de Saint-Vallier. Pour cela, vous devez :

- Faire votre pré-demande sur www.ants.gouv.fr
- Prendre rendez-vous en ligne sur www.saintvallier.fr > Rubrique « Vos Services en Ligne »

• Préparer les documents nécessaires (liste des pièces disponible en Mairie ou consultable sur <https://www.saintvallier.fr/vos-services-en-ligne/carte-d-identite-et-passeport>)

Nouveauté !

Vous souhaitez mettre en place l'Identité Numérique? Alors vous pouvez procéder au renouvellement de votre carte d'identité, même si celle-ci n'est pas périmée !



SERVICE SCOLAIRE

INSCRIPTIONS, SERVICES PÉRISCOLAIRES !



La Ville de Saint-Vallier accompagne les familles dans la scolarité de leurs enfants en proposant deux écoles publiques ainsi que des services périscolaires adaptés.

Les élèves sont accueillis à l'école Pierre Dumonteil, située rue Pierre Mendès France et à l'école Gisèle Halimi, située rue Honoré de Balzac. La Mairie propose pour ces deux écoles des services périscolaires comme la cantine et les garderies du matin et du soir.

Pour inscrire votre enfant à l'école pour la rentrée 2026, vous pourrez, à partir du 1^{er} avril, retirer un dossier d'inscription à l'accueil de la Mairie ou le télécharger directement sur le site internet de la Ville.

L'inscription aux services périscolaires (cantine et garderie) s'effectue via le Portail Famille : <https://stvallier.numerian.fr/guard/login>

Le délai d'inscription est fixé **au mercredi soir à minuit** pour toute la semaine suivante. Les réservations se font directement sur le Portail Famille.

Toute annulation de repas ne pourra être prise en compte que si elle est effectuée au plus tard **la veille avant 9h00**, par mail ou par téléphone.

Pour toute information complémentaire:
04 75 23 54 60 – 06 84 43 73 96 – scolaire@saintvallier.fr

DÉCHÈTERIES LE SIRCTOM À VOTRE SERVICE



Les déchèteries du territoire du SIRCTOM accueillent les usagers du lundi au samedi, sur présentation obligatoire de la carte d'accès. Elles permettent de déposer, dans de bonnes conditions, les déchets qui ne peuvent pas être collectés via les circuits habituels, tout en favorisant le tri, le recyclage et la valorisation des matières.

Quels déchets peut-on déposer ?

Les déchèteries acceptent une large variété de déchets, à condition qu'ils soient triés et conformes aux consignes en vigueur.

Déchets courants : gravats, bois, métaux, cartons volumineux, plastiques rigides, mobilier usagé (meubles, literie, canapés), déchets verts (tontes de pelouse, tailles de haies, branchages),etc.

Équipements et objets spécifiques : déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) (électroménager, écrans, ordinateurs, téléviseurs, petits appareils électriques), lampes, néons, piles et batteries, peintures, vernis, colles, solvants, aérosols, huiles de vidange, etc.

Déchets soumis à conditions particulières : amiante, pneus

Pour ces déchets spécifiques, il est recommandé de se renseigner préalablement auprès du SIRCTOM afin de connaître les modalités exactes de dépôt.

Horaires d'ouverture de la déchèterie de Sarras

En période estivale

Du lundi au samedi

de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 18h00

En période hivernale

Du lundi au samedi

de 9h00 à 12h00 et de 13h15 à 17h00

La déchèterie est fermée le dimanche et les jours fériés.

FEUX D'ARTIFICE ATTENTION AU VOISINAGE !



L'utilisation de feux d'artifice est réglementée par la Préfecture de la Drôme.

En effet, les feux sont interdits :

- du 1^{er} Juillet au 31 Août,
- si le lieu de tir est situé à moins de 200m d'un espace boisé.

En dehors de cette période et de ces secteurs, il est fortement recommandé, pour tout tir effectué par un particulier, d'en informer la Police municipale afin qu'elle puisse établir, si nécessaire, une autorisation en fonction du calibre utilisé.

Certains calibres ne nécessitent pas d'autorisation délivrée par la mairie ; toutefois, en l'absence d'information préalable, le bruit généré pourrait être assimilé à du « tapage » et donner lieu à des sanctions.

Il est également indispensable de prévenir son voisinage avant toute séance de tir. Informer ses voisins permet d'éviter les incompréhensions.

LE PERMIS DE LOUER UN DISPOSITIF NÉCESSAIRE



Afin de lutter contre l'habitat indigne, la Ville de Saint-Vallier, en partenariat avec la Communauté de communes Porte de Drôme Ardèche, a mis en place le dispositif du Permis de Louer depuis le 1^{er} juin 2019.

Ce dispositif impose aux propriétaires bailleurs d'obtenir une autorisation préalable avant toute mise en location d'un logement situé dans un périmètre défini de la commune.

La demande de permis de louer doit être accompagnée des diagnostics obligatoires suivants :

- Diagnostic de performance énergétique (DPE – valable 10 ans)
- Constat de risque d'exposition au plomb
- Diagnostic amiante
- Diagnostic électrique Diagnostic gaz
- État des risques et pollutions (ERP)

Depuis le 15 mars 2024, les demandes doivent être déposées exclusivement en ligne via le guichet unique de l'urbanisme : <https://urbanisme.portededromardeche.fr/Login/Particulier>

Le non-respect de cette obligation est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 5 000€, portée à 15 000 € en cas de récidive dans les trois ans.

Pour tout renseignement :
Objectif Habitat : 04 75 23 54 46
Mairie de Saint-Vallier : 04 75 23 54 55

PROJET COMMERCIAL NOUS SOMMES LÀ !



Saint-Vallier compte plus d'une cinquantaine de commerces de proximité : boulangerie, épicerie, pharmacie, coiffeur, fleuriste, prêt à porter, librairie... Un tissu économique local riche mais surtout une offre variée et accessible pour les habitants de la commune.

Mais pour ouvrir un commerce, quelques règles s'imposent !

·Aménagement de votre local : Vous devez respecter les règles d'urbanisme en vigueur (menuiseries, façades) en vous appuyant sur les éléments du PLU, consultable sur le site internet de la ville

·Si vous souhaitez apposer une enseigne : vous devez également respecter les différentes formalités et si votre local est situé dans le périmètre du « Site Patrimonial Remarquable », alors il est nécessaire de remplir le cerfa N°14798-01

·Tout commerce est considéré comme Établissement Recevant du Public (ERP) : il doit respecter la réglementation en termes d'accessibilité. Ainsi, il est obligatoire de compléter le cerfa N°13824-04

La Communauté de communes Porte de Drôme Ardèche accompagne également les porteurs de projet : aide aux loyers pour reprise d'un commerce vacant depuis plus de 6 mois et aide à l'investissement pour permettre la réalisation de travaux d'amélioration.

Pour toute demande, vous pouvez contacter notre cheffe de projet « Petites Villes de Demain » qui pourra vous accompagner dans vos démarches : pvd@saintvallier.fr.

Retrouvez plus d'informations sur notre « Guide du Commerçant » : <https://www.saintvallier.fr/cadre-de-vie/commerces>



Les informations et alertes de la commune sont sur **PanneauPocket**



100% GRATUIT & ANONYME

0% PUBLICITÉ



- 1 Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette ou scannez le QR Code
- 2 Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche et cliquez sur "Installer". L'application est gratuite !
- 3 Ouvrez PanneauPocket puis recherchez la commune, son code postal ou cliquez sur "Autour de moi". Recevez l'actualité en temps réel en cliquant sur le cœur

Retrouvez PanneauPocket sur votre ordinateur app.panneaupocket.com

ESPACE COMMUNAL DES SOLIDARITÉS

RETOUR EN IMAGES SUR LES ANIMATIONS 2025



L'Espace Communal des Solidarités (ECS) propose, tout au long de l'année, un programme d'activités et d'ateliers destinés aux enfants, aux parents et aux seniors. Ces rendez-vous ont pour objectif de favoriser les échanges intergénérationnels et de promouvoir la convivialité à travers des animations et des ateliers ludiques, créatifs et culturels.

Parmi les activités régulièrement organisées, les familles peuvent prendre part à :

- des après-midis jeux parents-enfants ;
- des animations familiales (création de masques, dégustations, temps festifs) ;
- des ateliers créatifs et gourmands (pâtisserie, bricolage, créations manuelles) ;
- des animations culturelles et de plein air (lectures, jeux extérieurs, événements saisonniers).

Les temps « Anim'Senior » complètent également cette offre. Ils proposent des moments conviviaux et adaptés aux ainés, à travers des séances de gym douce, des visites et divers ateliers de loisirs ou axés sur l'autonomie.

En complément, l'Espace Communal des Solidarités organise, pour les familles adhérentes, des sorties découvertes, véritables temps de partage en famille.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter l'ECS: Par téléphone au 04 75 03 02 14 ou directement à l'Espace Communal des Solidarités, situé au 50 rue de la Maladière, bâtiment « Les Bégonias », 26240 Saint-Vallier.



DEVENEZ BÉNÉVOLE

L'Espace Communal des Solidarités de Saint-Vallier recherche actuellement des bénévoles, pour intervenir lors de différents ateliers.

Accompagnement à la scolarité

Vous accompagnerez les enfants des écoles Pierre Dumonteil et Gisèle Halimi pour l'aide aux devoirs.

Cours de français

Vous animerez et accompagnerez un public adulte dans l'apprentissage de la langue française.

Vous êtes intéressé par ces missions de bénévolat?

Contactez l'Espace Communal des Solidarités de Saint-Vallier pour plus d'informations au 04.75.03.02.14.

ÉCOLOGIE

UN NID C'EST CHOUETTE !



Discrete mais fascinante, l'effraie des clochers est un rapace nocturne emblématique de nos campagnes. Aujourd'hui menacée par la disparition de ses habitats, elle fait l'objet d'actions locales pour favoriser sa protection et sa reproduction.

L'effraie des clochers, ou chouette effraie, tient son nom de son cri particulier et de son mode de vie nocturne, qui peuvent effrayer ceux qui croisent son chemin. Sa pâleur lui a également valu le surnom de Dame Blanche. Elle est facilement reconnaissable grâce à son masque facial blanc en forme de cœur. Son dos est gris et roux, tandis que la couleur de son ventre varie selon les individus, du blanc au roux. Ses yeux sont noirs et relativement petits, tout comme son bec, clair et discret.

On la retrouve dans des milieux variés (cultures, prairies, vergers, jardins...), souvent à proximité des bâtiments qu'elle investit pour s'abriter et nicher. La chouette effraie se nourrit essentiellement de rongeurs, mais également d'autres petites espèces (grenouilles, oiseaux, chauves-souris...).

Espèce cavicole, elle niche dans les bâtiments sombres et peu fréquentés (clochers, granges, greniers...). La nidification a généralement lieu entre mars et juin.

Chaque année, près de 20 000 effraies seraient tuées sur les routes. L'espèce souffre également de la raréfaction de son habitat et des sites de nidification.

C'est dans ce contexte que, suite à la sollicitation de l'association « Le Vivant c'est chouette », la ville de Saint-Vallier a procédé à l'installation d'un nichoir dans le clocher de l'église. Depuis 2023, près de 300 nichoirs ont été installés dans le département, répondant ainsi à l'alerte lancée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux face à la disparition des lieux de nidification des rapaces nocturnes.



COLLECTE DES ENCOMBRANTS

PAR
LA VILLE DE SAINT-VALLIER



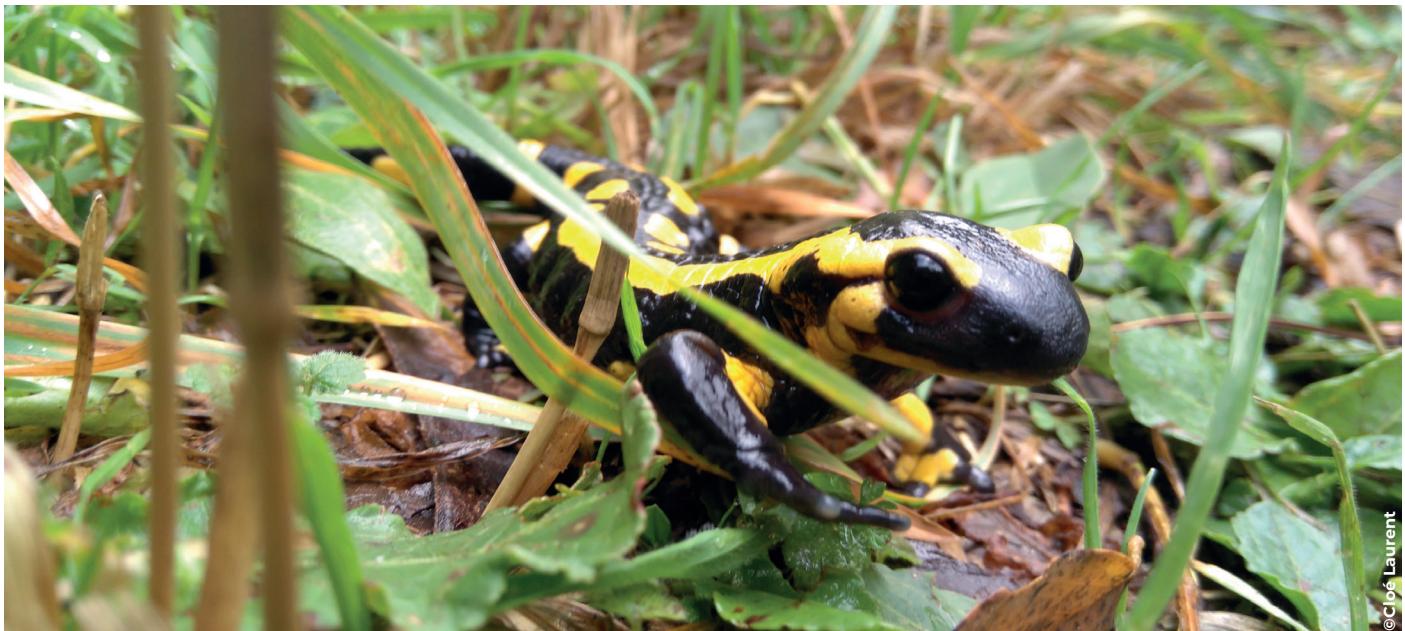
JEUDI 5 MARS ENTRE 9H00 ET 12H00

- Pour les personnes âgées de + de 70 ans ou en situation de handicap
- Inscription obligatoire auprès de l'E.C.S par téléphone au 04 75 03 02 14 avant le 27 février
- Déposer vos encombrants devant votre habitation sans gêner la circulation des piétons et des véhicules.

Pour plus d'informations :
Contactez l'Espace Communal des Solidarités au 04 75 03 02 14

ÉCOLOGIE

SAINT-VALLIER RICHE DE SON PATRIMOINE NATUREL



Nous connaissons l'intérêt historique et patrimonial de Saint-Vallier. Ce patrimoine est notre bien commun, riche de l'histoire des générations humaines qui se sont succédées depuis quelques millénaires sur ce territoire.

Notre commune possède un autre patrimoine, tout aussi intéressant, plus discret, pas encore mis en valeur. Ce sont ses paysages et ses nombreux habitants autres qu'humains : sa faune et sa flore.

Les collines boisées du Montrebut et de Saint-Victor, la rivière de la Galaure et même les berges endiguées de sa majesté le Rhône, tous ces paysages ne sont pas de simples décors dans lesquelles nous vivons. Non, ce sont des habitats « naturels », des milieux de vie, des écosystèmes !

Savez-vous que nous vivons en limite d'une Zone Nationale d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique ? Ce sont les gorges de la Galaure avec sa végétation de type méditerranéen, une rivière et son milieu aquatique encore quelque peu sauvage. Dans ses ripisylves (les forêts qui se développent dans le lit majeur des cours d'eau), de vieux arbres accueillent plusieurs espèces de Chauve-souris. Le Martin-pêcheur se signale par ses sifflements stridents qu'il émet lorsqu'il survole l'eau. On sait que le Castor passe par ici, ce serait un signe de bonne santé de la rivière que ce véritable « ingénieur des hydrosystèmes » veuille bien s'y installer !

Savez-vous que les canaux de la Brassière, encore utilisés pour arroser quelques jardins nourriciers, permettent à un habitat de zone humide de s'y développer ? Des lotissements, on entend bien les Grenouilles vertes et le sifflement des Alytes accoucheurs, ces petits crapauds obstétriciens qui vivent à proximité. Si vous écoutez plus attentivement, vous entendrez le roulement de tambour du Grillon taupe ou encore le tambourinement des Pics épeiches qui cherchent dans les bois en décomposition les larves de Cétoines dorées ou de Rhinocéros. Les Tritons alpestres et les Tritons palmés sont plus discrets mais ils profitent des petits ouvrages hydrauliques encore présents comme des bassins. Les Libellules et les Demoiselles dont les larves sont de redoutables prédatrices de moustiques ont besoin de cette végétation des berges pour se reproduire. La présence des Couleuvres vertes et jaunes est rassurante : elles sont un bon indicateur d'un milieu de vie riche en niches écologiques.

Dans les anciens vergers, les vieux arbres même morts, servent de gîtes aux Chauve-souris arboricoles et de supports aux Lierres grimpants. Des Oiseaux y trouvent leur refuge pour nicher. Les prairies, même celles en friches, sont leurs restaurants préférés. Ces boisements spontanés pourraient devenir les forêts de demain.

Ces oiseaux sont peut-être ordinaires mais tout autant fabuleux : Fauvettes à tête noire, les Orites ou Mésanges à longue-queue, les Pinsors des arbres... Au-dessus de nos têtes, le ballet des Martinets communs et à ventre-blanc enchantent nos soirées d'été ; les Hirondelles de fenêtres se mêlent à ce bal aérien. Les petits rongeurs : Campagnols et Musaraignes se tiennent sur leur garde : la Buse variable et les couples de Faucons crécerelle sont nombreux à guetter leurs sorties.

Aurores, Citrons, Robert-le-diable, Échancrés, tous ces papillons de jour volettent dans les collines tandis que le long des sentiers, au bord des talus végétalisés, les Orchidées sauvages (bouc, singe, à grandes lèvres, ou de Provence) essaient de s'épanouir. Vous aurez peut-être croisé les Salamandres tachetées (noires et jaunes) qui peuplent les boisements collinéens et se reproduisent dans les nombreux ruisseaux intermittents. Ou encore les Fouines, les Blaireaux, les Écureuils et les Renards roux, les Hérissons d'Europe et les Chevreuils, sans oublier les Sangliers qui ont de moins en moins peur de nous... Tous ces mammifères qui cohabitent avec nous, Humains, avec nos Chiens, avec nos Chats, avec les Rats.

Oui nous ne sommes pas les seuls habitants de ce territoire. Saint-Vallier est une ville et comme beaucoup de villes, elle renferme une diversité biologique que la plupart d'entre nous avons oubliée.

C'est cette richesse végétale, animale, paysagère qui sera notre alliée pour adapter notre commune aux espèces envahissantes, aux sécheresses...

Les scientifiques nous alertent sur la fragilité de certaines de ces populations. Pour favoriser les existences de ces nombreuses espèces, il y a des mesures simples :

Laissons les tondeuses au garage jusqu'au mois d'avril ! Abandonnons nos tronçonneuses de mars à octobre ! Entretenons les bassins et les mares uniquement en hiver ! Végétalisons en plantant nos jardins certes, mais surtout préservons les espaces végétalisés déjà présents ! Changeons de regard sur les zones de friches qui ne font « pas propre » : elles sont de véritables réserves de Vivants dont il nous faut prendre soin.

Toutes les espèces citées, en majorité protégées par la loi, ont été observées ces dernières années à Saint-Vallier (1084 espèces (*)) au total pour le moment).

Il serait bon de se lancer dans des inventaires communaux pour compléter ces observations et partager cette véritable richesse patrimoniale de Saint-Vallier.

(*) Plus d'infos sur le site de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel : <https://inpn.mnhn.fr/accueil/participer/inpn-espèces>

GYMNASTIQUE MUNICIPALE

UNE SAISON SPORTIVE BIEN LANCÉE



Le début de l'année a été marqué par de nombreuses compétitions et de très beaux résultats pour notre club de gymnastique, illustrant l'engagement et le travail de l'ensemble des gymnastes, entraîneurs et bénévoles.

De bons résultats en compétitions

Le samedi 24 janvier à Tain-l'Hermitage, nos gymnastes en Gymnastique Artistique Féminine ont participé au premier Championnat Départemental individuel. Plusieurs classements honorables ont été obtenus, notamment une 5^{ème} place pour Tess Badenne-Gachet en FA1 14 ans et plus, ainsi que de belles performances dans les catégories 10-11 ans et 12-13 ans.

Le dimanche 18 janvier, lors de la première compétition départementale Teamgym à Saint-Vallier, nos équipes ont brillé en remportant quatre premières places, en Teamgym Kids, Fédérale B Junior, Nationale A et Teamgym Europe Junior.

À Clermont-Ferrand, lors de la Teamgym Cup, l'équipe Nationale A s'est classée 4^{ème}, tandis que l'équipe Teamgym Europe Junior

a remporté la 1^{ère} place, confirmant une excellente dynamique avant les prochaines échéances.

En Gymnastique Acrobatique, plusieurs podiums sont également à souligner, avec notamment deux premières places en Fédérale B et Fédérale A, ainsi qu'une deuxième place en trio.

La vie du club

Le club a aussi proposé une matinée Baby Gym sur le thème des Indiens, offrant aux plus jeunes un moment ludique et convivial, favorisant la découverte de la gymnastique et le développement de la motricité.

Une saison prometteuse

Ces premiers résultats témoignent du sérieux et de la motivation de tous. La saison se poursuit avec de prochaines compétitions attendues, notamment à Crolles les 21 et 22 février. Félicitations à l'ensemble des gymnastes pour ce très beau début de saison.

SKI CLUB

LES PROCHAINES SORTIES



Le Ski Club de Saint-Vallier propose à ses adhérents des sorties en station pour profiter pleinement des pistes et de la glisse en groupe. N'hésitez pas à vous inscrire rapidement et à préparer votre matériel pour être fin prêts pour ces journées sur les pistes !

- Samedi 7 mars 2026 - **La Plagne** (6h00)
- Samedi 14 mars 2026 - **Val Thorens** (6h00)
- Samedi 21 mars 2026 - **Les Menuires** (6h00)
- Samedi 28 mars 2026 - **Les Arcs** (6h00)

Pot de fin de saison offert par le club en fin de journée

Plus d'informations : 06 11 95 57 80

BASKET

LE LOTO DU SVBD



Le Saint-Vallier Basket Drôme vous invite à son traditionnel loto le samedi 14 mars à 16h30, au Complexe des 2 Rives (salle annexe).

Un moment à partager en famille ou entre amis, avec de nombreux lots à gagner.

Plus d'informations sur le facebook du club :
@Saint Vallier Basket Drôme

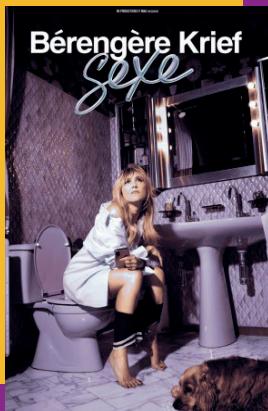
SAISON

2025-2026

HUMOUR | CONCERT | DANSE | THÉÂTRE | MAGIE

LES PROCHAINES DATES !

Mercredi 18 Février



2026

Bérengère Krief
Humour

Samedi 28 Février



2026

Avalon Celtic Dances
Danse

Samedi 7 Mars



2026

Ménopause
LA COMÉDIE QUI BOUSCULE LES RÈGLES !

EN ALTERNANCE AVEC ISABELLE FERRON
ALEXANDRA GOMBERG ET ALEX SOUKE
PRODUITS COMMUNES : SEBASTIEN TELLIER, CLAUDE LAROCHE, JEANNE MELZ
MUSIQUE : MARINE HOBSON - CHORÉGRAPHIES : DAVID KAMINSKI, EMMANUELLE FAURE
COSTUMES : MARIONNE BAGET - LUMIÈRES : JANNICK CORBEAUX - MUSIQUE : RODRIGUE SCHNEIDER

Ménopause
Comédie musicale

Vendredi 20 Mars



2026

Tanguy Pastureau
Humour

Vendredi 27 Mars



2026

Mathieu Stepson
Magie

Vendredi 24 Avril



2026

Familia Théâtre
Théâtre

www.festi-vallier.mapado.com

LES INFORMATIONS DE VOTRE MAIRIE

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Accueil public et téléphonique

- Le lundi et mardi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30
- Mercredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00
- Jeudi de 9h00 à 12h30 (Fermée l'après-midi)
- Vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00
- Samedi de 10h00 à 12h00



06/12/2026 Noury BEN MOHAMED
14/12/2026 Jayden MOUNDOUNGA KOFFI

04.75.23.07.66
accueil@saintvallier.fr



Décès

19/11/2025	Pierre TRAVERSE	03/01/2026	Marie-Rose COURSODON
26/11/2025	Marinette CHANUT	01/01/2026	Georgette BETTON
29/11/2025	Veasna NGET	06/01/2026	Ingrid DARNAUD
02/12/2025	Kem SAY	08/01/2026	Roger DESHIERE
03/12/2025	Marie WITTMAYER	16/01/2026	Robert BELLARD
07/12/2025	Jean PLOYE	17/01/2026	Robert METEL
14/12/2025	Dominique LAFOURIE	22/01/2026	Yvette MEUNIER
20/12/2025	Paul MARTIGNAT	24/01/2026	Jeannine BARALON
21/12/2025	Irène BIANUCCI	01/02/2026	Jean POLLET
02/01/2026	Solange SEUX	02/02/2026	Jean FERRAGUT